



400^{ème} anniversaire du Temple de Gy

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« LE TEMPLE DE GY ET LES QUATRE SAISONS »

- Le concours est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du jury.
- La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Une seule participation par personne est acceptée. En cas de pluralité de participation, les candidats seront exclus du concours.
- Le participant atteste sur l'honneur être l'auteur des photographies transmises et qu'il est le seul détenteur des droits d'auteurs attachés à ces photographies.
- Le participant, qu'il soit lauréat du concours ou non, cède à l'Organisateur (Paroisse de Jussy, Gy, Meinier, Presinge et Puplinge / Commune de Gy) la totalité des droits patrimoniaux relatifs aux photographies, à savoir les droits de reproduction, d'utilisation et de publication.
- L'Organisateur acquiert les droits d'auteurs attachés aux photographies, pour illustrer ces actions de communication, sous la forme de site web, animation multimédia, exposition, édition papier, ou toute forme de communication, vis-à-vis des tiers.
- Un jury pluridisciplinaire, composé de quatre membres, se réunira en septembre et désignera le gagnant de ce concours. Un prix spécial sera également attribué à la meilleure photo soumise dans le cadre de ce concours.
- Chaque participant peut soumettre 4 photos au maximum.
- Les photos peuvent être en noir & blanc ou en couleur.
- Les photos seront transmises sous forme papier au format 20 x 20-30cm. Tout autre format sera refusé. Les fichiers numériques ou négatifs devront être conservés avec grand soin par chaque participant. Ils peuvent également être transmis à l'organisateur mais le tirage papier reste obligatoire.
- Aucune photographie ayant été soumise dans le cadre de ce concours ne sera retournée au participant.
- Les photos doivent parvenir à la mairie de Gy d'ici au **9 septembre 2011**, dernier délai.
- Ne rien inscrire au dos des photos; votre nom et adresse doivent apparaître sur l'enveloppe ou sur une feuille annexe.
- Le concours sera doté de prix. La teneur de ces prix sera communiquée ultérieurement.
- Un prix spécial public sera également attribué. Les bulletins de vote seront à disposition des visiteurs lors de l'exposition publique qui se déroulera le samedi 24 septembre 2011. Les bulletins de vote devront être déposés dans l'urne prévue à cet effet au plus tard à 20h00. Le nom du gagnant sera annoncé le dimanche 25 septembre.
- L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les photos soumises dans le cadre de ce concours pour des publications locales internes.
- Aucun frais engagé par les participants ne sera remboursé.

Pour tout éventuel complément d'information, veuillez contacter M. J-F Vurlod uniquement par e-mail à l'adresse : gy.photos@me.com